

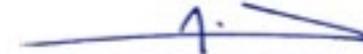
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe réglementaire

COMMUNE : VILLAZ

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 27 juin 2019 arrêtant la révision du PLU de Villaz.

Le Président,



Jean-Luc RIGAUT.

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

décembre 2016

	Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
AS1 Potable	CONSERVATION DES EAUX : Servitude attachée à la protection des eaux potables résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables.	Périmètre de protection immédiat : interdiction de toute activité. Périmètre de protection rapprochée et de protection éloignée : soumis à réglementation. Obligation pour le propriétaire d' un terrain situé dans le périmètre de protection de satisfaire aux conditions prescrites par l'acte déclaratif d'utilité publique.	Santé	ARS	Arrêté Préfectoral de DUP n° DDAF-B/7-99 du 12 mai 1999	Art. L.1321-2 à 13 du Code de la Santé Publique
	Forage "d'Onnex" et captage de "Disonche"					
AS1 Potable	CONSERVATION DES EAUX : Servitude attachée à la protection des eaux potables résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables.	Périmètre de protection immédiat : interdiction de toute activité. Périmètre de protection rapprochée et de protection éloignée : soumis à réglementation. Obligation pour le propriétaire d' un terrain situé dans le périmètre de protection de satisfaire aux conditions prescrites par l'acte déclaratif d'utilité publique.	Santé	ARS	Arrêté Préfectoral de DUP n°DDAF/B,11-92 du 13/12/1992	Art. L.1321-2 à 13 du Code de la Santé Publique
	Une partie du périmètre éloigné du Forage du puits du fier sis sur Argonay					
I4	ELECTRICITE : Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique (conducteurs aériens ou canalisations souterraines).	Servitudes d'ancrage, d'appui, de surplomb pour les lignes aériennes, de tréfonds pour les lignes souterraines, d'élagage, d'ébranchage et d'abattage des arbres, et servitude de passage . Obligation pour le maître d'ouvrage de prévenir le concessionnaire, un mois avant d'entreprendre des travaux de démolition, réparation, surélévation, clôture ou bâtiment (cf. note d'information relative aux lignes et canalisations électriques jointe à la liste des servitudes).	Industrie - www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr	RTE GMR Savoie (455 Av,du Pont du Rhône- BP12- Albertville cedex 73201) ; RTE TSA 30111 (69399 Lyon cedex 03)	Arrêté de DUP du 3 mai 1966	Code de l'Énergie Articles L323-4 à L.323-10
	Liaison 63 kV CORNIER-VIGNIERES- ARGONAY					

	Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
PT2	TELECOMMUNICATIONS : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles Station d'Annecy-le-Vieux ((CT 074.22.006, 1° catégorie), Liaison hertzienne LYON - ANNECY Tronçon MONNETIER-MORNEX / ANNECY LE VIEUX (Plan FHS 626) Dans un couloir de 200m de large il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède une altitude croissante de 710m à 750m	Interdiction de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède une certaine hauteur.	Premier Ministre, Postes et Télécommunications	Télécommunication	Décret du 14.01.1980	Articles R.21 à R.26 et L.54 à 56 du Code des Postes et des Communications Électroniques
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de télécommunication Câble à grande distance 299 ANNEMASSE-ANNECY-CLUSES tronçon n° 2 LA ROCHE SUR FORON ANNECY	Droit pour l'Etat d'établir des supports à l'extérieur des murs, d'établir des conduits en sous-sol. Obligation pour le propriétaire de laisser le libre passage aux agents. Droit des propriétaires de démolir, réparer, modifier ou clore leur propriété. Toutefois, les propriétaires ou copropriétaires doivent, au moins trois mois avant d'entreprendre les travaux de nature à affecter les ouvrages, prévenir le bénéficiaire de la servitude.	Postes et Télécommunications	Direction Générale des PTT	Arrêté Préfectoral du 18.04.1968	Articles R.20-55 et L.45-1 à 49 du Code des Postes et des Communications Électroniques

Intitulé de la servitude	Limitations administratives au droit de propriété correspondantes	Ministère concerné	Direction concernée	Texte qui l'a institué	Référence au texte législatif
T5	RELATIONS AERIENNES : Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	Transports	Direction Générale de l'Aviation Civile - SNIA- pole de Lyon -BP 606-69125 Lyon Saint Exupéry-	Décret Ministériel du 31.12.1991	Article L6351-1 du code des transports et R.241-3, R.242-1 et R.242-2 du code de l'aviation civile
<p>AERODROME ANNECY-MEYTHET <i>(Plans ES 426a index B, DS 426a/1 Index B, CS 426/1 Index B)</i></p>					